

M. Brisson dit qu'il y a deux principes sur lesquels repose sa proposition : la substitution du droit proportionnel au droit fixe et un traitement de faveur pour les incapables ; il demande si le ministre accepte ces deux principes.

Le ministre répond affirmativement. Après le départ du ministre, la commission, conformément à la demande faite par M. Rouvier, a, par 13 voix contre 7, décidé de ne pas incorporer la réforme de l'impôt des boissons dans le budget de 1892.

Démision de M. Jamais

A la suite de ce vote, M. Jamais a donné sa démission de rapporteur de la réforme des boissons. La commission adopte la motion suivante :

Sur la proposition de M. Reinach, la commission prenant acte des déclarations du gouvernement qu'il incorporera la réforme des boissons dans le budget de 1893, décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un rapporteur spécial.

M. Jamais portera devant la Chambre la question de la réforme des boissons ; il présentera, sous forme d'amendement personnel, les dispositions que la commission renonce à introduire dans le budget.

Le Budget de la Marine

La commission a entendu ensuite M. Barbey, ministre de la marine, sur la proposition de M. Brisson, tendant à augmenter les forces navales et adoptées déjà par la commission au début des vacances parlementaires.

M. Barbey déclare qu'il n'avait pas attendu les propositions de M. Brisson pour prendre l'initiative de l'extension de nos forces navales. Il indique notamment qu'il allait ajouter trois cuirassés à l'escadre de réserve de la Méditerranée, de sorte qu'il y aura dans cette mer, une escadre d'évolution comprenant neuf cuirassés et une escadre de réserve en comprenant six.

La division navale de la Manche, qui comprend actuellement trois cuirassés, sera complétée par une seconde division de trois cuirassés.

Enfin, à la place de la division flottante de la Bretagne, dont la suppression est décidée, conformément aux conclusions de M. Brisson, une division permanente, légère, sera créée à Brest.

Le ministre trouve impraticable la proposition de M. Brisson, de substituer des divisions volantes à nos stations navales existantes.

L'idée est bonne, théoriquement, mais ne saurait être pratiquement réalisée, et le ministre le démontre en invoquant des explications techniques ; l'équilibre du budget s'en trouverait compromis ; la dépense du charbon seule serait augmentée par ce fait de 1,800,000 fr.

Le ministre veut conserver en améliorant le système actuel de nos stations navales. Il ne saurait non plus accepter la répartition des torpilleurs proposée par M. Brisson. Il conclut en affirmant qu'on croyait à tort retirer de l'application du plan de M. Brisson une économie de quatre millions, cette réduction n'est pas fondée et est la conséquence de nombreuses erreurs de calcul.

Le Budget des Colonies

Après M. Barbey, la commission du budget a entendu M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat des colonies, qui a donné des explications sur les différents points de son budget et notamment sur les stations locales demandées par M. Brisson dans son rapport ; il réclame, on le sait, un bâtiment du type du Bengali pour la Guyane et deux avisos pour le service des côtes de Guinée.

M. Etienne fait, en outre, remarquer que si on supprimait le transport, il faudrait attribuer au budget des colonies une somme de 1,700,000 fr. pour affrètement.

Le rapport Brisson maintenant

Après le départ du ministre et du sous-secrétaire d'Etat, M. Henri Brisson, a déclaré qu'il maintenait toutes ses propositions et il demande à la commission de décider par un vote de principe si elle était, ou non, du même avis.

La commission a donné satisfaction à M. Brisson et elle maintient son rapport avec toutes ses conclusions.

Commission Sénatoriale des Douanes

La commission des douanes s'est réunie aujourd'hui, à 2 heures, sous la présidence de M. Jules Ferry.

M. Franck-Chauveau, déjà rapporteur pour les aunes, munitions, meubles et objets en bois, a accepté de se substituer à M. Cochery, comme rapporteur des nos 629 à 654 (corail, écume de mer, baleine, liège, instruments scientifiques, tabletterie, broserie, boutons, etc.).

M. Sébline a donné lecture de son rapport sur les nos 39 à 43 (engrais).

Ses conclusions, tendant à l'adoption des droits votés par la Chambre, sont adoptées.

M. Guyot-Lavaline propose à la commission de revenir sur son vote, au sujet des toiles métalliques en cuivre ou laiton pour les machines à papier qu'elle avait taxées sur la demande du gouvernement à 60 fr. et à 40 fr.

La commission, sur la demande des industriels intéressés, rétablit les droits de 150 à 100 fr., votés par la Chambre.

M. Isaac donne lecture de son rapport sur les nos 95 à 109 (denrées coloniales et sur le régime des colonies).

Les droits votés par la Chambre pour les nos 96 à 109, sont adoptés, sauf en ce qui concerne le chocolat que la commission a réduit en une seule catégorie aux droits de 130 et 100 francs.

L'Etat des Travaux de la Chambre

Paris, 14 octobre.

Suivant l'usage, on va distribuer aux députés, à l'ouverture de la session, l'état des travaux législatifs.

Nous relevons dans ce document, préparé avec un grand soin par M. Pierre, le distingué secrétaire général de la présidence, quelques renseignements curieux.

Durant le cours de la session ordinaire de 1891, il a été tenu cent et une séances publiques et les bureaux ont eu dix-huit réunions générales, ce qui porte à deux cent cinquante-cinq le nombre des séances tenues jusqu'à ce jour par la cinquième législature et à cinquante-sept le nombre des réunions générales de bureaux.

Les deux cent cinquante-cinq séances pu-

bliques tenues depuis la réunion de la législature actuelle représentent un total de mille sept heures de travail.

Les différentes opérations auxquelles la Chambre a dû procéder, depuis sa réunion, ont entraîné 615 votes au scrutin public.

Sur les deux cent cinquante-cinq séances tenues par la Chambre actuelle depuis sa première réunion, cent quatre-vingt-huit ont été consacrées à l'examen des propositions de loi. M. Charles Floquet, quatre par M. Pierre Baudin, deux par M. de Gasté, dix par M. Casimir-Perier, quinze par M. Paytral, dix-sept par M. de Mahy, dix par M. Spuller et trois par M. Jules Derville, aujourd'hui ministre de l'agriculture.

Durant la seconde partie de la session ordinaire de 1891, la Chambre a été saisie de 132 projets de loi, de 6 propositions d'initiative parlementaire et de 6 propositions provenant de l'initiative du Sénat, ce qui donne un total de 238 affaires nouvelles. Elles ont été examinées par les quatre sessions de la cinquième législature déjà tenues.

Parmi les projets dus à l'initiative gouvernementale pendant la seconde partie de la session ordinaire de 1891, 51 ont un caractère d'intérêt général et 81 un caractère d'intérêt local.

En joignant les 51 projets nouveaux d'intérêt général aux 235 antérieurement déposés, on arrive à un total de 286 affaires d'intérêt général, dues à l'initiative du gouvernement. Sur ces 286 projets de loi, 179 ont été adoptés, 63 sont encore en commissions, 31 sont à l'état de rapport sur le fond, 8 ont été retirés et 4 ont été rejetés. Il en reste un à soumettre à l'examen des bureaux.

Pendant la seconde partie de la session ordinaire de 1891, l'initiative parlementaire a produit 91 propositions nouvelles. Il en avait été déjà déposé 503 au cours des sessions antérieures. On arrive ainsi au chiffre total de 593 propositions.

Sur ce nombre, 26 ont été adoptées, 54 ont obtenu le bénéfice de l'urgence, 108 ont été prises en considération, 240 ont été renvoyées directement à des commissions spéciales, 107 sont à l'état de rapport sommaire, 61 n'ont pas encore été rapportées par les commissions d'initiative, 14 ont été rejetées et 9 retirées. Sur les 54 propositions déclarées urgentes, 21 ont été adoptées, 6 rejetées, 1 retirée, 11 sont à l'état de rapport sur le fond, 12 sont soumises à des commissions spéciales. Sur les 103 propositions prises en considération, 41 sont à l'état de rapport sur le fond, 60 sont soumises à l'examen des commissions spéciales et 7 n'ont pas encore été étudiées par les bureaux.

Sur 35 propositions provenant du Sénat, 17 ont été adoptées, 10 sont à l'état de rapport sur le fond et 6 sont soumises à l'examen des commissions spéciales ; il en reste 2 à soumettre à l'examen des bureaux.

En résumé, depuis sa première réunion, la cinquième législature a été saisie de 1,385 affaires législatives pour l'examen desquelles elle a nommé 239 commissions qui ont tenu 1,571 réunions ; 669 affaires sont aujourd'hui entièrement terminées.

Au moment où la Chambre va reprendre ses travaux, il existe 133 projets ou propositions de loi à l'état de rapport sur le fond, 107 propositions à l'état de rapport sommaire, 287 projets ou propositions en commissions spéciales, 61 propositions soumises aux commissions d'initiative, 9 projets de loi renvoyés aux commissions d'intérêt local et 10 propositions à soumettre aux bureaux.

Le nouvel état des travaux législatifs contient une utile innovation. On sait que la seconde partie de la session ordinaire de 1891 a été presque entièrement consacrée au vote du tarif général des douanes. L'importance et la durée des débats économiques qui ont occupé la tribune du 28 avril au 18 juillet, la difficulté de retrouver au Journal officiel les votes rendus par la Chambre sur plus de sept cents articles, l'examen auquel doit se livrer prochainement le Sénat, ont déterminé le secrétaire général de la présidence à publier la nomenclature alphabétique de tous les numéros compris dans le tarif des droits d'entrée avec l'indication, pour chaque numéro, des séances dans lesquelles les droits ont été délibérés et votés.

RÉVOLTE DANS L'URUGUAY

New-York, 14 octobre.

Le New York-Herald a reçu de Montevideo, à la date du 13, des détails sur la révolte de l'Uruguay.

Des commémorations du mouvement, les insurgés se portèrent vers les casernes d'artillerie dans le but de suborner les soldats, mais ils furent arrêtés aussitôt. Leur chef, qui cherchait à s'enfuir, fut tué d'un coup de fusil. Les insurgés bientôt après firent feu sur un bataillon de soldats qui passait devant le club révolutionnaire et blessèrent trois ouvriers. Les troupes ripostèrent, tuèrent cinquante-trois insurgés et en blessèrent plusieurs ; les autres, au nombre de six cents, prirent la fuite.

Les rebelles accusent le colonel La Torre de les avoir trompés en leur promettant l'appui de l'armée. Il paraît hors de doute que les insurgés avaient l'intention d'assassiner le président de la République, M. Vintz, sous la direction d'un nommé Desperado, avaient été soudoyés par eux pour commettre ce crime. Le chef de police découvrit le complot à temps, avertit le président et fit arrêter quatre des chefs.

Le mouvement a complètement échoué. Les insurgés ont fui dans la campagne où ils forment des bandes de guérillas que la police poursuit.

Les partisans du gouvernement déclarent que ce sont les prêtres qui sont responsables de la révolte et qu'ils ont poussé les rebelles à l'insurrection.

Trois cent mille dollars ont été offerts au colonel commandant l'artillerie pour livrer la ville. Le colonel a refusé cette somme et est resté fidèle à son devoir.

Les Héritiers du Général Boulanger

Paris, 14 octobre.

Voici à quoi il convient de ramener les bruits qui ont couru hier que les héritiers du général Boulanger s'approprient à attaquer le testament fait en faveur de M^{lle} Griffith, nièce du suicidé d'Ixelles.

Avec le titre de légataire universelle, le général a donné à sa nièce tout ce qu'il possédait, moins quelques souvenirs laissés à des amis.

« Je somme, a-t-il écrit, mes enfants de respecter ma volonté si elles veulent qu'un jour je leur pardonne le mal qu'elles m'ont fait. »

Les filles du général Boulanger, quoiqu'elles se refusent absolument à reconnaître qu'elles aient été de mauvaises filles, respectent la volonté de leur père, sauf quelques réserves, qui, elles l'espèrent, ne souleveront aucun différend.

Elles ne contestent donc à M^{lle} Griffith le titre de légataire universelle que si la résistance peu probable de cette dernière les y contraint.

Elles laissent à leur cousine le mobilier, assez riche, de Phôtel de Bruxelles, les nombreux objets d'art qu'elle possédait et les valeurs que leur père lui avait en portefeuille.

Elles laissent à M. Barbier le cheval noir. Elles respectent les legs particuliers stipulés dans le testament.

Tout ce qu'elles veulent, le voici : Elles exigent qu'on leur rende l'épée, les épaulettes et les décorations de leur père. Ce n'est pas le général Boulanger n'a pas disposé lui-même, expressément en faveur d'un ami, du portrait qu'a fait de lui M. Debal-Ponsin, elles ne veulent pas que cette toile reste à M^{lle} Griffith.

Les deux sœurs sont littéralement écrasées par la phrase testamentaire citée plus haut, car tout le mal qu'elles ont fait leur père a été de résister à ses sollicitations quand, espérant obtenir le divorce, il leur demandait de quitter M^{lle} Boulanger pour vivre avec lui.

LES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Paris, 14 octobre.

Un rédacteur du Temps étant allé demander au siège de chaque compagnie de chemins de fer quelle était la cause initiale des nombreux accidents qui se produisent depuis quelque temps, a reçu à peu près la même réponse : relâchement ou négligence de la part des employés.

Ces derniers ne sont occupés en ce moment que de leur syndicat, de leur prochaine réunion, puis ils sont absorbés par la lecture des nombreux journaux, qui jettent le trouble dans leur esprit et les détournent de l'attention des devoirs qui leur incombent.

Les employés déclarent, au contraire, que tous les accidents tiennent uniquement à l'insuffisance d'un personnel compétent.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Nous avons fait connaître dernièrement la façon dont le ministre de la guerre a réglementé, cette année, les engagements volontaires. Il s'agissait avant tout de mettre fin aux plaintes et réclamations qui s'élevaient produites l'an dernier. Réclamations qui provenaient de ce qu'un grand nombre de demandes d'engagement avaient dû être refusées, d'abord parce qu'elles n'avaient pas été présentées dans les délais prescrits, et aussi parce que le nombre total des places d'engagés ouvertes dans les corps s'était trouvé bien inférieur à celui des demandes.

En formulant leurs plaintes, les candidats à l'engagement et ceux qui se firent les interprètes de leurs doléances ont eu le tort de ne pas être francs. Au lieu d'avouer carrément qu'ils ne demandaient à s'engager que pour se débarrasser plus vite de leurs obligations militaires, ils insistèrent à parler de leur « vocation » méconnue, de leur désir de « faire leur carrière dans l'armée », de empêchements qu'on mettait à sa réalisation, etc.

Dans ces conditions, le ministre avait un moyen bien simple de leur fermer la bouche, — et il n'a pas manqué de l'employer. C'était de laisser toute latitude, quant au nombre et à la date des engagements volontaires, pourvu qu'ils fussent contractés pour quatre ans ou pour cinq ans.

Personne de ceux qui prétendaient avoir la vocation militaire n'était plus dès lors en droit de se plaindre, puisqu'ils pouvaient toujours s'engager où et quand bon leur semblait, l'obligation de se lier pour une année ou deux de plus ne pouvant pas être un obstacle pour celui qui prétendait vouloir « faire sa carrière » dans l'armée.

Or, voici que, cependant, les plaintes s'élevèrent plus vives que jamais. Seulement, cette fois, les plaignants sont bien obligés de jeter le masque et de dire franchement ce qu'ils veulent. Il ne s'agit plus maintenant de « vocation » ni de « carrière ». Tout leur désir, — et d'ailleurs il n'est nullement condamnable, — est d'accomplir le plus tôt possible les trois ans de service actif qu'ils doivent à l'Etat afin de pouvoir entreprendre ensuite sans crainte d'interruption, la carrière civile qu'ils ont en vue.

Que n'ont-ils parlé ainsi dès le premier jour ? Nul doute qu'on eût alors avisé aux moyens de faire droit à leurs demandes, en sommes très légitimes.

D'autant que ces moyens étaient des plus simples à trouver.

Aucun intérêt militaire en effet n'oblige, d'une manière absolue, à restreindre la faculté d'engagement — même pour trois ans seulement — dans l'armée. Il suffit simplement que deux conditions soient remplies.

La première c'est que les engagés rejoignent tous ensemble à la date qui leur sera fixée chaque année, et autant que possible à la même date que la « classe ». — Cette condition est indispensable pour que l'instruction suivie dans le corps une marche régulière et ne soit pas troublée sans cesse par l'arrivée continuelle de nouvelles recrues.

La deuxième condition, c'est que les engagements soient contractés à l'avance, de manière que, dans la répartition du contingent, il puisse être tenu compte du nombre d'engagés attribué à chaque corps de troupe, et aussi afin que le ministre connaisse assez exactement les effectifs en vue desquels il doit établir son budget, régler l'effectif de la « deuxième portion », etc.

Ces conditions n'étaient pas, au fond, bien pénibles à subir. Malheureusement, les candidats à l'engagement n'ont pas cessé de protester contre elles et de revendiquer leur droit de s'engager au jour même qui leur conviendrait. Pour appuyer leur revendication, ils ont dû, naturellement, arguer de leur « vocation militaire », de leur intention de « faire leur carrière » dans l'armée, etc. Ils ont ainsi donné le droit au ministre de leur offrir des engagements de quatre et de cinq ans, qu'ils seront mal venus maintenant à refuser.

La question des engagements volontaires ne va donc pas se trouver encore résolue cette année. Mais, du moins, la voilà nettement posée. Et cela suffit pour qu'on puisse compter sur sa solution prochaine dans le sens que nous venons d'indiquer.

Dépêches Diverses

TUÉ PAR SES GARDIENS

Rennes, 14 octobre.

Un drame horrible s'est déroulé, hier, à l'asile de Saint-Méen. Un fou, devenu subitement furieux, a été tué par ses gardiens qui étaient, dit-on, en état d'ivresse. L'antopsie a démontré que le malheureux fou a succombé à des violences nombreuses ; son corps portait la trace de plus de quarante coups de pieds ou de bâton.

Deux gardiens, auteurs présumés de l'acte de sauvagerie, ont été mis à la disposition de la justice.

GRÈVE A RENNES

Rennes, 14 octobre.

Les 1,500 ouvriers de la mine de Pontpenven de se mettre en grève, ils demandent une augmentation de salaires et protestent contre le chiffre des amendes. Le préfet s'est rendu sur les lieux. Le calme est complet.

UNE SERVANTE DE GAMBETTA

Cahors, 14 octobre.

Marié Bras, dite Miette, qui fut plus de trente ans la servante dévouée de la famille Gambetta, vient de mourir à Arcambal, dans le Lot, d'une maladie de cœur. Elle s'était retirée dans son pays natal, après la mort de Gambetta père.

LES INONDATIONS

Nîmes, 14 octobre.

Les dernières nouvelles reçues du Vigan donnent des détails sur les dégâts causés par les inondations. L'Arre, après avoir augmenté de 5 mètres, a monté de grandes prairies, détruit une quantité d'arbres, emporté les matériaux des chantiers de construction et enseveli sous les eaux les machines d'épuisement de la nouvelle ligne ferrée.

Les grandes usines de bonneterie de M. Brun, situées sur l'Arre, ont subi de grandes pertes. Les barrages de l'installation hydraulique ont été entraînés. Ces usines, qui occupent des centaines d'ouvrières, vont subir un chômage de plus de quinze jours.

A Saint-Jean-du-Gard, à Estrechure, les récoltes de châtaignes sont en partie perdues. Les pertes sont aussi importantes que l'an dernier.

A Beaucaire, le Rhône est en légère décroissance, malgré les crues de l'Ardeche qui ont été signalées. Le temps est au beau.

Tempête sur la Manche

Le Havre, 14 octobre.

Ce matin, par suite de la tempête, les steamers faisant le service quotidien entre le Havre, Trouville, et Honfleur et Caen, n'ont pas effectué leur départ. Cette nuit surtout, le vent faisait rage, pendant qu'une pluie diluvienne tombait des hauteurs de Sainte-Adresse et d'Ingouville. On craignait qu'un cyclone ne se déchaînât sur le Havre.

Folkestone, 14 octobre.

En raison de l'état de la mer, le service des bateaux est suspendu entre Boulogne et Folkestone.

ÉTRANGER

Le 1^{er} Mai à Rome

Rome, 14 octobre.

Le procès contre les individus arrêtés à la suite des désordres du 1^{er} mai dernier a commencé ce matin à 10 heures 1/4. Soixante individus comparurent à côté de MM. Cipriani et Calla ; ils sont accusés d'appartenir à une association ayant pour but de commettre des délits contre les personnes et les propriétés, et d'appliquer les théories anarchistes.

Les témoins à charge sont au nombre de 125, ceux à décharge au nombre de 200. Il y a 35 avocats.

Un discours de M. Chamberlain

Londres, 14 octobre.

M. Chamberlain, dans un discours qu'il vient de prononcer dans le pays de Galles, dit que M. Gladstone a le premier semé la division dans le parti libéral en rejetant un programme sur lequel tous les libéraux étaient d'accord pour adopter la politique de M. Parnell, politique que lui-même avait déclarée dangereuse.

M. Chamberlain qualifie d'absurde le programme exposé à Newcastle, et ajoute que l'opinion publique, si on la consultait de nouveau, donnerait raison à la Chambre des lords sur la question du Home Rule.

Evasion de Djamal-el-Dine

Téhéran, 14 octobre.

Seyde Djamal-el-Dine, célèbre agitateur persan, bien connu à Paris par ses polémiques avec M. Renan sur la religion musulmane, et où il compte une foule d'amis, vient de s'échapper de la prison de Bassorah, où il avait été écroué par les autorités turques à la demande du gouvernement persan.

Il s'est embarqué pour Londres. Là, il prendra la direction des émigrés persans qui, voulant introduire en Perse la civilisation occidentale, furent condamnés à mort et ne durent leur vie qu'à la fuite.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Bruxelles, 14 octobre.

La population de Bruxelles est mise en émoi par une affaire très mystérieuse. Le 14 août dernier, une société d'excursionnistes bruxellois se trouvait à Rotterdam. Un des excursionnistes, le nommé de Geynot, disparut tout à coup. Ses camarades ne le revirent qu'à leur retour, le 18, en passant à la gare de Rosendael. Il était entre deux gendarmes, tête nue, en manches de chemise, sa montre en or, sa chaîne et sa baguette avaient disparu. Le malheureux voulut s'échapper vers ses camarades, mais les gendarmes le firent monter dans un wagon spécial.

On sut plus tard qu'ils avaient reçu l'ordre de conduire de Geynot à la frontière et de le relâcher. Depuis on n'entendit plus parler de Geynot à Bruxelles. La famille s'émut ; un de ses membres se rendit à la gendarmerie d'Esschen (frontière belge). Là, il apprit que Geynot avait été trouvé pendu dans une cellule de la caserne de gendarmerie et que son corps avait été inhumé. La famille demanda à voir le cadavre, ce qui donna lieu à l'échange d'une correspondance très confuse de la part de la gendarmerie d'Esschen. De son côté, l'administration communale paraissait assez embarrassée.

Finalement l'exhumation eut lieu. Le cadavre avait été enterré à trente centimètres de profondeur seulement. Lorsqu'on ouvrit le cercueil, les assistants reculèrent d'épouvante. La figure était recouverte d'une couche de boue, le menton avait été coupé, les intestins sortaient du ventre. Du genou gauche sortait une écume jaunâtre. L'attention des parents fut surtout attirée par ce fait que tandis que la tête était couverte de boue, la chemise ne portait aucune trace de souillure.

Lorsqu'on voulut procéder à la translation du corps dans un cercueil apporté par la famille, on remarqua aussitôt que le cadavre

baignait dans une mare de sang. Dans le village, on prétendait que le corps avait été enfoncé d'abord sans cercueil dans la partie non bénite du cimetière.

Ce ne serait que la veille de l'arrivée de la famille, que le cadavre aurait été mis dans le cercueil.

La famille a demandé que l'autopsie soit faite. Elle prétend qu'un crime a été commis. Elle demande les motifs de l'arrestation de Geynot et veut savoir ce que sont devenus ses vêtements et ses bijoux.

Cette affaire sur laquelle plane le plus grand mystère, produit ici une grande sensation.

LE CRIME DE COURBEVOIE

Paris, 14 octobre.

M. Goron, chef de la sûreté a interrogé ce matin le médecin-major Breton, qui a complété ses déclarations.

Il a tué Genissel, a-t-il dit, dans un mouvement d'exaspération violente, attendu qu'il n'a pas pu résister depuis qu'il était l'amant de la femme Raybaud.

Genissel avait organisé à son égard, a-t-il ajouté, un véritable système de persécution, de lettres calomnieuses, de menaces ; tout était mis en œuvre, il a ajouté :

Genissel se rendait chez moi sachant bien qu'il serait mis à la porte ; il faisait alors du scandale, ameutait les voisins et s'écriait en exhibant de soit-disant factures : « Cet homme m'a volé, il me doit de l'argent ! » Il me traitait de canaille, ajoutant qu'il m'arracherait la croix de sur la poitrine.

Ces scènes étaient fréquentes et Genissel avait soin qu'elles aient lieu toujours en public. La vie m'était devenue intolérable ; aussi le soir du crime, lorsque Genissel s'était présenté chez moi, j'ai vu rouge et saisissant mon revolver je me suis mis à sa poursuite ; je l'ai aperçu en face chez un marchand de vin auquel il montrait des papiers, c'est alors que j'ouvris la porte et que je fis feu sur lui.

Il fallait que la situation prit fin ; Genissel était trop lâche pour aller sur le terrain.

Le major Breton soutient énergiquement que la femme Raybaud n'a joué aucun rôle dans l'affaire, il se pourrait tout au plus qu'elle ait été témoin de la scène ; mais elle n'a rien vu et n'a rien dit.

Breton est venu se constituer prisonnier précisément au moment où le service de la sûreté qui avait appris sa présence à Genève allait envoyer deux agents pour le surveiller.

M^{lle} Raybaud prisonnière

M^{lle} Raybaud, la maîtresse du major Breton, s'est constituée prisonnière cette après-midi, à 2 heures, au cabinet de M. Couturier, juge d'instruction.

Elle a été entendue par le juge en même temps que le médecin-major Breton.

M^{lle} Raybaud s'était déjà, paraît-il, présentée, hier au cabinet de M. Roth, substitut, pour demander quel était le juge qui était chargé de l'affaire Breton ; comme il était plus de 4 heures, on l'avait priée de se représenter aujourd'hui.

L'interrogatoire

Dans l'interrogatoire du juge d'instruction, le major Breton a fait le récit que nous avons déjà raconté. Il a déclaré que ce qui l'avait le plus exaspéré, c'était l'envoi par Genissel à son nouveau colonel de lettres calomnieuses et de nature à lui enlever toute estime de la part de son chef, car, a-t-il ajouté, tant qu'il s'est adressé à l'ancien colonel, je n'avais rien à craindre, car il me connaissait.

Il a également déclaré que s'il n'était pas venu se constituer prisonnier plus tôt, c'est qu'il hésitait entre se suicider et se constituer prisonnier ; qu'il avait demandé l'avis de ses amis, qui lui avaient répondu que, n'ayant pas forfait à l'honneur, il ne devait pas craindre de se livrer à la justice. C'est alors qu'il s'était rangé à ce dernier parti.

En sortant du cabinet du juge d'instruction, Breton s'est trouvé face à face avec M^{lle} Raybaud ; il a paru très satisfait de la voir.

On racontait que Breton et M^{lle} Raybaud avaient décidé de se livrer tous les deux et en même temps à la justice ; n'ayant pas entendu parler de sa maîtresse, Breton craignait qu'elle ne se fût suicidée.

M^{lle} Raybaud a été conduite au Dépôt. On croit qu'elle sera prochainement remise en liberté.

Quant à Breton, il a été enfermé à la Conciergerie.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Le drame de Panassa. — La blessure de M^{lle} Derouet ne paraît pas devoir entraîner des conséquences graves. M^{lle} Derouet est soignée à l'hôpital et son état est aussi satisfaisant que possible.

Rive-de-Gier. — Arrestation. — Ce matin, la nommée Joséphine Buchet, âgée de 24 ans, domestique chez M. Jourard, cafetier à Combeplaine, s'est rendue chez M. Terrat, maraînier de chausseurs, rue de Lyon, et s'est fait livrer, au nom de M

Le citoyen Vinès dit que sous peu il y aura amélioration; il espère la présentation d'un nouveau tarif, car les patrons y seront forcés.

Le citoyen Thollier dit qu'il hait la maison Revol et Cie, en faisant la paie aux ouvriers, leur a fait des propositions. Il espère que pas un ouvrier ne s'entendra individuellement avec les patrons.

Le citoyen Gaudin dément énergiquement que le syndicat a fait une proposition quelconque aux musiciens de la société de Rive-de-Gier, comme il a été dit dans l'Express de Lyon. Ce même journal dit aussi qu'une proposition a été faite aux ouvriers de la compagnie Revol. Ces deux faits sont inexacts.

Le citoyen Fillous dit qu'il faut répondre négativement à toute proposition individuelle.

Le citoyen Gaudin espère qu'aucune délégation, autre que celle du syndicat, ne se présentera chez les patrons pour traiter avec eux.

Le citoyen Tissot dit qu'il a pris des informations au sujet du démantèlement et qu'il est impossible aux patrons de forcer leurs ouvriers à sortir de leurs habitations si ils paient trois mois de location.

Ils engagent les grévistes à se méfier des surprises.

Le citoyen Gaudin dit que des bons seront distribués pour aller chercher du pain et autres denrées.

Un vote de remerciements est adressé à la presse qui prend la défense des grévistes. La continuation de la grève est votée à l'unanimité.

Réunion demain à 10 heures.

Samedi soir aura lieu un concert au profit des grévistes, sous la direction de M. Louis.

Le programme promet d'être des plus variés.

Dimanche, à 2 heures de l'après-midi, un deuxième concert, ayant le même but, sera donné.

Les verriers de la maison Revol et Cie, à l'issue de la réunion, ont signé un engagement aux termes duquel aucun d'eux ne reprendra le travail sans ses collègues.

Au Conseil municipal

Rive-de-Gier, 14 octobre. Le conseil municipal de Rive-de-Gier s'est réuni ce soir, à 7 heures, pour discuter sur une demande de secours qui lui a été adressée par le syndicat des verriers de notre localité.

Cette demande a été refusée à une majorité de douze voix contre trois.

Néanmoins le conseil municipal a voté une somme de deux mille francs au bureau de bienfaisance pour être allouée aux victimes les plus nécessiteuses de cette grève.

A GIVORS

On nous écrit de Givors: Les verriers en verre noir de Givors ont, paraît-il, changé leur raison sociale. En attendant qu'il nous connaisse la nouvelle, le public appelle ces établissements «verrières des invalides».

Les patrons embauchent des vieillards qu'ils ont congédiés il y a une dizaine d'années: ce personnel ne fabrique que des rebuts. On refuse toujours de reconnaître la chambre syndicale ouvrière: les patrons voudraient être syndiqués, mais les ouvriers n'entrent pas dans cet ordre d'idées.

Plusieurs grévistes sont allés chercher leur compte: on leur a demandé les clés des logements qu'ils habitent, et on leur a refusé, contrairement à la loi, les 15 francs qu'ils offraient pour la location de 3 mois. Les patrons ne sont pas, sur ce point, dans leur droit.

Une erreur s'est glissée dans la publication de la souscription de la chambre syndicale métallurgique: c'est 20 fr. et non 16 qu'il faut lire.

NOS ÉCHOS

M. Cambon: M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, a traversé la gare de Perrache, hier, dans le train express de 10 heures 43, venant de Paris.

M. Cambon se rend à Marseille pour, de là, rejoindre son poste.

Au conseil d'Etat: Un concours sera ouvert le lundi, sept décembre prochain à Paris, pour deux places d'auditeur de 2^e classe au conseil d'Etat.

Les inscriptions à ce concours seront reçues au secrétariat général par l'administration, à la nouvelle préfecture jusqu'au 31 octobre courant.

La deuxième représentation de Faust n'ayant pas été plus brillante que la première, M. Aimé Gros, délégué municipal au Grand-Théâtre, a retiré le rôle de Marguerite à M^{me} Boucard. Nous croyons que c'est M^{me} Jansenn qui succédera dans Faust à M^{me} Boucard.

Quant à M. Dely, il répète maintenant Carmen; il est à souhaiter que cette deuxième épreuve lui soit plus favorable que la première.

La question des soies: Une délégation composée de MM. Chabert, Boucon, Morel, conseillers prud'hommes ouvriers; Duperron, délégué des syndicats du canton de Belmont (Loire); Simonard et Renard, secrétaires du comité des chambres syndicales ouvrières, s'est rendue à la Préfecture pour remettre à M. le préfet du Rhône, les résolutions votées à la réunion de l'Amphithéâtre du palais Saint-Pierre.

En l'absence de M. Rivraud, les délégués ont été reçus par M. Lasserre, son chef de cabinet qui a promis à la délégation de transmettre leur demande à M. le préfet.

Echo du concours de tir: Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs le succès remporté par la Française de Lyon, au 4^e concours national de tir.

En effet, au concours de délégations elle se classait au 3^e rang sur 36 sociétés concurrentes où elle obtenait une médaille d'or, don de M. le ministre de l'intérieur; puis dans diverses catégories elle a vu 21 de ses sociétaires obtenir des prix individuels.

C'est un éclatant succès, et nous ne pouvons que la féliciter et l'engager à persévérer dans cette voie.

Petite chronique scientifique: Une industrie qui a fait en France de réels et rapides progrès est, sans contredit celle de

la traction électrique: quelques chiffres suffiront à le démontrer:

- En 1885, il existait 3 chemins de fer électriques avec 13 voitures; En 1886, 5 chemins de fer et 30 voitures; En 1887, 7 chemins de fer et 81 voitures; En 1888, 32, avec 265 voitures; En 1889, 104, avec 965 voitures; En 1890, 126 avec plus de 2,000 voitures; En 1891, il y a au moins 325 chemins de fer avec 4,000 voitures et 7,000 moteurs, sur 3,700 kilomètres de parcours.

Un chirurgien anglais vient de faire avec succès l'opération la plus extraordinaire qu'il soit possible d'imaginer. D'un pauvre être idiot, ce praticien a fait un enfant à l'intelligence éveillée; il a transformé une créature misérable en un être humain, ouvrant à la science, de la pointe de son scalpel, un champ vaste et fécond d'études nouvelles.

Le pauvre être qui a subi cette opération est un enfant d'environ un an, dont la tête, alors que grandissait le corps, avait conservé les proportions d'une tête de nouveau-né. Cela tenait à cette particularité que le crâne était hermétiquement soudé et d'une dureté qui ne permettait pas le développement du cerveau. L'enfant s'étiolait sans qu'un éclair d'intelligence vint illuminer sa pauvre face souffreteuse, et les parents las de pleurer et d'accuser le sort qui leur donnait cet enfant lamentable, souhaitaient presque la mort de l'idiot, lorsque le chirurgien résolut de tenter une opération suprême.

En présence d'un certain nombre de ses collègues qui voulaient rendre témoins de l'opération, il fendit de son scalpel la boîte crânienne du petit patient, et, au moyen de ses doigts, déchira la matière cervicale qui adhérait au païsois du crâne; l'ouverture de la boîte osseuse fut maintenue recouverte de cuir chevelu sous un pansement antiseptique. L'opération, conduite avec un soin infini et des précautions méticuleuses, avait duré une heure et demie.

L'enfant, soumis à une préparation anesthésique, n'avait pas poussé un cri étant inconscient. La plaie se cicatrisa rapidement. Au fur et à mesure qu'elle se refermait, l'enfant recouvrait l'intelligence. Un mois après cette opération miraculeuse, c'était un enfant comme les autres.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE

La fin de la grève

La grève des employés du tramway de Neuville peut être considérée comme terminée.

Les employés ont nommé des délégués qui exposeront, ce matin même, les desiderata du personnel à leur directeur.

Celui-ci sentant les intérêts de la compagnie lésés par suite de l'interruption du service et sachant que les employés ne travailleront pas si satisfaction, au moins partielle, ne leur est donnée, est disposé à faire des concessions.

Il est donc probable que les deux parties arriveront à une entente et que le service pourra être repris dans la soirée.

LE ROI DES ESCROCS

M. Chantreuil a reçu hier matin, dans son cabinet, plusieurs bijoutiers lyonnais ayant, dans le courant de juillet, acheté à Zucchi, qui se faisait appeler alors Larous, étudiant, 33, rue de Condé, les bijoux volés par cet individu à un joaillier toulonnais.

Ces négociants, MM. Bon, bijoutier, 18, rue d'Algérie; Faure et Vermorel, 2, quai Saint-Antoine; Dardel, 28, rue de la République, mis en présence de l'inculpé, l'ont parfaitement reconnu.

Zucchi n'a, du reste, nullement cherché à nier: il a avoué qu'il leur avait en effet vendu des bijoux.

Mais le jeune drôle, tout en reconnaissant ce dernier fait, ajoute qu'il n'est pas l'auteur du vol, mais simplement un recoureur. Il aurait été chargé par des complices inconnus d'écouler les bijoux volés.

Cette affirmation, que rien ne peut justifier, a laissé M. Chantreuil incrédule. Le juge d'instruction est convaincu que Zucchi est bien l'auteur du vol de Toulon, comme il est celui du vol Poyet.

Il a écrit hier au parquet de Toulon pour lui demander des renseignements précis sur cette affaire. On ignore encore, à Lyon, le nom du commerçant lésé, et on ne sait dans quelles circonstances le méfait a été commis. On croit qu'il s'agit d'un vol avec effraction et que le montant des objets enlevés était assez important, mais c'est tout.

Un seul chronomètre était estimé à 1,500 francs, les colliers, bracelets et perles fines valaient plusieurs milliers de francs.

Zucchi n'a retiré que peu d'argent de tous ces objets, car pour les écouler plus facilement, il a été obligé de les briser et les rendre morceau par morceau.

Tous les paiements qui lui ont été faits, l'ont été au domicile qu'il habitait alors, 33, rue de Condé.

M. Chantreuil a envoyé en Italie douze photographies de Zucchi, semblables à celle que nous exposons dans notre salle de dépêches.

Ces portraits sont adressés aux ministres de la guerre et de la justice, qui feront rechercher chacun dans leur ressort, les personnes qui pourront avoir connu Zucchi.

Sous peu, on sera donc fixé sur la véritable identité de cet aventurier, et on connaîtra entièrement son passé.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi, 15 octobre, 288^e jour de l'année. Lune: premier quartier, le 10; pleine, le 17. Soleil: lever, 6 h. 20; coucher, 5 h. 40.

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui moitié prix à toutes les places. Les Dragons de Villars, opéra-comique, en 3 actes. Le spectacle sera terminé par le ballet de M. Luigiini, les Echarpes. Aida, sera joué demain pour la dernière fois.

Théâtre des Célestins. — Le succès de Musotte, la nouveauté de la saison, ne cesse d'attirer aux Célestins un public de plus en plus nombreux. Chaque représentation fait salle comble, et c'est justice car l'œuvre de Guy de Maupassant et J. Normand, mérite vraiment la peine d'être vue. L'interprétation, du reste, est parfaite.

Ce soir, jeudi, septième représentation.

Théâtre-Bellecour. — L'affluence est grande au bureau de location; les feuilles se remplissent avec une rapidité extraordinaire; on loue, non-seulement pour la première, mais encore pour la seconde et la troisième représentation.

La raison de cet empressement est bien justifiée, car M. Verdellot entasse des merveilles de mise en scène dans la Fille de Madame Angot. Rien n'a été négligé, et la première de cette opérète, fixée à demain vendredi, sera un véritable événement dans les annales du théâtre.

Nous pouvons affirmer que jamais on n'aura vu une exécution artistique aussi soignée, jointe à une aussi grande magnificence de costumes et de décors.

Mort subite. — Un rentier, M. Martin Sibert, âgé de 60 ans, est mort subitement dans un débit de boissons, tenu au numéro 3 du quai Rambaud, par un sieur Béraud.

M. le docteur Radier, prévenu aussitôt, n'a pu constater le décès, attribué à la rupture d'un anévrisme.

Le cadavre de M. Sibert, a été transporté à son domicile, cours Charlemagne, 7.

Disparu. — On nous signale la disparition d'une jeune fille de 23 ans, M^{lle} Maria Mollard, qui était domestique chez M^{me} Bernoulli, marchande de couronnes mortuaires, avenue de Savoie, 190.

Cette personne a quitté le domicile de sa patronne depuis le 28 septembre dernier, en disant qu'elle allait se jeter dans le Rhône, et l'on craint qu'elle n'ait mis à exécution son triste projet.

Voici le signalement de Maria Mollard: taille moyenne, front découvert, teint pâle, camisolte rayée blanc et noir, jupe en indienne.

Tentative d'escroquerie. — Deux individus se présentaient, hier, chez M. Pont, concierge, avenue de Noailles, 2, offrant de lui vendre trois sacs de charbon du poids de 400 kilos chacun, qu'ils avaient amenés devant sa porte sur une carriole à bras.

Etonné de l'extraordinaire bon marché de ce charbon, le concierge voulut se rendre compte de sa qualité. Bien lui en prit, car les sacs contenaient simplement de la terre et du mâchefer, le tout recouvert d'une légère couche de houille.

Conduits au commissariat de police du quartier Polin, les deux escrocs ont été remis en liberté provisoire, en attendant d'être poursuivis sur citation directe.

Tombée d'un car-Ripert. — Hier, à 8 heures et demi du matin, une dame Jeanne Marist est tombée d'un car-Ripert en marche, sur la place Bellecour et s'est fait une blessure sans gravité à la tête.

Après avoir reçu des soins à l'Hôtel-Dieu, M^{me} Marist a été reconduite à son domicile, montée du Garillan, 2.

Un ivrogne facétieux. — La salle des pas-perdus de la gare Saint-Paul a été, hier soir, le théâtre d'une scène drôlatique, dont le héros est un sieur Jean Maret, âgé de 60 ans, qui, à la suite de trop copieuses libations dans les «bars» du voisinage, était venu échoquer en cet endroit, interpellant les voyageurs et entonnant des refrains groviers, au grand amusement des badauds.

Invité à se retirer, par les gardiens de la paix de service, l'ivrogne se mit à les injurier, puis comme ceux-ci voulaient le conduire au poste, Maret les menaça de les faire passer par «son ami Constans».

Vous ne savez pas qui je suis, allez. Je m'appelle Maret, et mon fils est Henry Maret, député du Cher!

Les agents ne se laissèrent naturellement pas démonter par les menaces de l'illustre poivrot, qui fut, bon gré, mal gré, enfermé au violon, où il dut passer la nuit, après s'être entendu dresser procès-verbal pour ivresse manifeste et rébellion aux agents de la force publique.

Amateur de curaçao. — Dans la journée d'hier, un adroit filou s'est emparé d'une bonbonne contenant 18 litres de curaçao, entressée dans l'allée de sa maison par M^{me} Persic, propriétaire d'une brasserie, rue de l'Hôtel-de-Ville, 93.

M. Pola, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Arrestations. — La nommée Antoinette Bel, âgée de 45 ans, blanchisseuse, rue Duguesclin, 8, a été arrêtée hier pour vol de trois reconnaissances du Mont-de-Piété, valant 60 fr., au préjudice de M^{me} Chataignier, demeurant même adresse.

Antoinette Bel a été écrouée.

Deux garnements de 17 et 19 ans, les nommés Joseph Grivet, enlaineur, rue Imbert-Colomès, 18, et Henri Baillet, teinturier, rue Pierre-Cornille, 84, ont été mis en état d'arrestation pour vol d'un paquet de linges au préjudice du sieur Fugier, demeurant place du Petit-College, 2.

Feu de cheminée. — Un rassemblement considérable s'était formé hier soir, à 10 heures 1/2, devant le café Casati, rue de la République, où un incendie venait de se déclarer dans la cheminée de la machine à vapeur de l'usine de chocolaterie.

La hauteur des tuyaux surmontant les fourneaux, au-dessus de la toiture, ne permettant pas aux pompiers d'attaquer utilement le feu, ceux-ci durent se borner à attendre que le commencement d'incendie s'éteignît de lui-même.

Ce n'est qu'après être restés une heure en observation qu'ils purent se retirer, convaincus que tout danger avait disparu.

Précoce grelin. — Les agents du service de la sûreté ont mis hier en état d'arrestation un gamin de 14 ans, Albert Forestier, qui, en compagnie de plusieurs individus, s'était vu sur un passant qui traversait, à 9 heures du soir, la place de la Trinité, et l'avait dévalisé.

C'est sur la plainte de ce dernier, un nommé Ravel, âgé de 45 ans, maitellier, montée des Epies, 10, qui avait reconnu le jeune grelin dans la bande de ses agresseurs, que Forestier a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

Les cambrioleurs. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré dans la propriété de M. Drevet, cordonnier, rue Sainte-Anne-Baraban, 15, et se sont emparés d'une vingtaine de lapins, enfermés dans des cages.

Une plainte a été déposée par le volé, entre les mains de M. Blot, commissaire de police de Villeurbanne.

Tombé de tramway. — M. André Manfredi, âgé de 33 ans, demeurant rue Garibaldi, 33, est tombé hier, à 7 heures 1/2 du soir, au moment où il voulait descendre d'un tramway en marche, sur le cours Morand.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine du lieu de l'accident, Manfredi, qui avait la rotule fracturée, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, et admis d'urgence.

rant Anhier, à Ecully, le 2^e banquet annuel du syndicat.

À la table d'honneur, nous avons remarqué MM. Patricot, président; Vessilier, vice-président; et Palandre, trésorier.

Divers toasts ont été portés, notamment par M. Patricot à la prospérité du syndicat, ensuite par M. Desgravelles, placeur du syndicat, lequel a remercié les invités. L'inauguration officielle de cette société, qui compte aujourd'hui 300 adhérents officiellement inscrits. Le syndicat est aujourd'hui connu, et cela par ce seul fait qu'il compte comme membres l'éélite des ouvriers charcutiers lyonnais, si réputée dans toute la France et l'étranger.

Après cet exposé, il a été terminé par un toast à la charcuterie lyonnaise. La soirée s'est terminée par de joyeuses chansons.

Oullins. — Société cantonale des combattants de 1870-1871. — Dimanche prochain 18 courant, à 2 heures précises, grand banquet annuel chez M. Elory, restaurateur, avenue des Saules, à Oullins. MM. les membres honoraires sont instamment priés d'honorer de leur présence cette fête toute fraternelle. Rendez-vous à midi, sous les pins du drapreau, chez M. Rampon, cafetier, grande rue (près de la station des tramways) pour se rendre en corps au lieu du banquet, avec les vieillards concourus de la fanfare d'Oullins. MM. les sociétaires, munis de leur décoration, sont strictement tenus d'assister au défilé. Ceux en retard de leurs cotisations qui désirent participer à cette fête devront en effectuer intégralement le versement. Les invitations ne seront reçues que jusqu'au 14 courant inclus et seront payées d'avance.

Demandez dans les kiosques le Passe-Temps, journal littéraire et artistique: un petit papier de texte et son Supplément illustré gratuit qui reproduit, cette semaine, le Suicide du général Boulanger à Bruxelles et le portrait de M^{me} de Bonnemain.

Prix: 15 centimes.

Les forces reviennent!

Sailli par Cambrai (Nord). — Je souffrais de douleurs dans le dos et l'estomac; j'avais des étourdissements continus et je manquais de forces et d'appétit. Depuis que j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses, mon appétit et mes forces sont revenus et je n'ai plus de douleurs. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) M^{me} HOCQUET.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — «La Favorite»

Quel singulier répertoire! Au lieu de jouer des pièces intéressantes et capables d'attirer le public, on va reprendre des vieilleries où vainement les meilleurs artistes de la troupe dépensent leur talent devant des banquettes vides.

Tout cela pouvait s'expliquer quand l'attirait des débuts et de leur tapage accumulé quand même du public dans la salle. Mais maintenant que, Dieu merci! ce régime n'existe plus, il serait peut-être temps de comprendre que le proverbe est vrai qui dit: «A nouveaux faits, nouveaux conseils».

Si on s'obstine aux Juive, aux Favorite, aux Dragons de Villars, à toutes ces reliques poussiéreuses, on verra à la fin du mois et de la saison ce que cela rapporte de bénéfices. Aujourd'hui, je le répète, il n'y avait pas dix fauteuils payants — et c'est comme cela où à peu près depuis la réouverture.

Ceci dit, je dois constater que cette vénérable Favorite a été fort bien jouée, — c'est même, à tout prendre, ce qu'il y a eu de mieux, comme ensemble et comme détail, depuis le début.

Massart, un peu inégal au premier acte, a chanté tout le reste de l'opéra avec autant de brio que de vaillance. Noté a eu son succès habituel dans le rôle du Roi et Bourgeois à été parfait dans celui de Balthazar.

M^{me} Bossi, de son côté, m'a semblé supérieure à ce qu'elle avait été dans Aïda. D'abord ce rôle est mieux dans sa voix, ensuite elle l'a joué avec plus de sobriété — partant, avec plus de vrai sentiment dramatique.

Peu à dire du ballet, assez terne et où les danseuses n'ont pas à briller; — et il ne reste plus qu'à émettre le vœu de voir religieusement renfermer cette Favorite-là dans l'armoire des vieilles partitions.

Il est vrai que la Favorite ou les Dragons à moitié prix — au point de vue de la recette, — c'est kifkif, comme disent messieurs les Bédouins. — P. B.

Petite Correspondance

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur J'ai lu, l'autre jour, votre bien amusant article sur la représentation de la Juive, et j'ai constaté, non sans quelque peine que vous avez oublié de nous causer des magnificences de la mise en scène au Grand-Théâtre. Vous n'avez donc pas remarqué au premier acte de la Juive les splendides caparacons qui ornaient le dos des superbes courtisiers qui défilait devant nos yeux éblouis?

Or ces caparacons étaient des pièces historiques (comme la tunique de Tréves), et alors je respecte leurs trous, ou alors je suppose que le cardinal Brogni (un bien bel ecclésiastique, ma foi!) aura voulu donner à ses écouries une leçon d'humilité chrétienne et garder pour lui-même les costumes étincelants et ruisselants de luxe. Il est rare pourtant de voir un beau jockey sur un vilain cheval. Que pensez-vous de ces trous, monsieur le rédacteur? Vous signalez bien ceux de la voix de ce pauvre Elzazar, et vous oubliez ceux des caparacons! Il faut être juste et impartial.

Et, au troisième acte, on invite des cardinaux à un divertissement en feu de siécle. On dresse exprès pour eux une table au fond de la scène, et puis, crac! voilà que sort de la coulisse la Tour enchantée qui masque à leurs yeux étonnés la vue des ballerines dont ils allaient contempler les ébats. Avez-vous ce que c'est pas poli et que l'innovation n'est guère heureuse.

Enfin, je révoque quand, au cou des figurants et des choristes, j'aperçois poindre des cols droits ou cassés au-dessus de leurs costumes moyen-âgeux. Hervé aurait dit: Déjà!

Excusez, monsieur le rédacteur, la longueur de cette lettre, et veuillez agréer, etc.

Un Abonné des premières galeries.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

EXPULSION D'UN NIHILISTE Cannes, 14 octobre. Un nihiliste, nommé Alisoff, vient d'être expulsé de Cannes où il habitait depuis quelques années.

SOUS-CHEF DE GARE VOLEUR Cherbourg, 14 octobre. Cette nuit, vers une heure du matin, le sous-chef de gare Huvé a été arrêté en flagrant délit de tentative de vol dans le bureau du receveur. Un agent de police était caché dans le bureau pour exercer

une surveillance active; on s'était en effet aperçu depuis quelque temps que des sommes importantes disparaissaient de la caisse du receveur. Huvé a été écroué immédiatement à la prison et mis à la disposition du parquet.

M^{me} DE JONQUIÈRES Nice, 14 octobre.

M^{me} de Jonquières sera libérée demain.

GRANDS DUCS EN FRANCE Nice, 14 octobre.

Le grand duc et la grande duchesse Pierre de Russie et le grand duc Georges de Leuchtenberg sont arrivés cette après-midi.

CONGRÈS SOCIALISTE Erfurt, 14 octobre.

Le congrès socialiste s'est ouvert sous la présidence de M. Singer. L'opposition a essayé, dès la première séance, de soulever des incidents, mais elle a dû se replier devant l'attitude de la majorité.

PERTE D'UN TRANSATLANTIQUE New-York, 14 octobre.

Une dépêche de Saint-Jean-de-Terre-Neuve annonce que le transatlantique «City of Rome» se serait perdu.

L'ENTREVUE DE MONZA Rome, 14 octobre.

Dans les cercles politiques, l'impression est que l'entrevue de Monza, entre MM. de Giers et di Rudini, a été un simple acte de courtoisie, vu le peu de temps qu'elle a duré.

Rien n'a transpiré encore sur les résultats de cette entrevue et on ignore si, comme le bruit en a couru, le traité de la triple alliance a été communiqué à M. de Giers.

LE PRINCE DE NAPLES Bruxelles, 14 octobre.

Le prince de Naples a quitté Bruxelles, ce soir, à 6 heures 46, se rendant à Monza.

INONDATIONS EN HONGRIE Zara, 14 octobre.

Ces jours derniers, à la suite de pluies violentes, de grandes inondations se sont produites sur l'île de Brazza; deux hommes et du bétail ont été tués. Les habitations, les champs et les rues sont dévastés. Le danger persiste toujours.

On reçoit des nouvelles semblables de Lesina et de Pudisce.

UNE NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE Bruxelles, 14 octobre.

Le «Courrier de Bruxelles» dit que Léon XIII prépare une nouvelle encyclopédie qui sera publiée à l'occasion du prochain consistoire. Le Saint-Père signalera les faits qui viennent de se passer au Panthéon et rappellera que le chef de l'Église romaine est privé de son indépendance et de sa liberté. Il fera appel aux catholiques du monde entier et à leurs gouvernements respectifs en faveur de cette indépendance.

LES AFFAIRES DE CHINE Londres, 14 octobre.

Suivant des renseignements de source autorisée, rien n'est venu confirmer le bruit qui aurait couru à Shanghai, le 3 octobre, de la rupture des négociations des ministres étrangers à Pékin, avec le gouvernement chinois.

SCANDALE EN HONGRIE Buda-Pesth, 14 octobre.

L'ex-député Mailheny, conseiller de police, s'est coupé la gorge, puis s'est tiré une balle dans la tête, à la suite d'embarras financiers et sous la menace de poursuites criminelles.

Depêches Téléphoniques Paris, 15 octobre, 2 h. matin.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN SERBIE On a appris avec une grande satisfaction qu'à la suite des négociations entamées entre M. Bourdet, administrateur, délégué des anciens établissements Cail, et les usines Schneider, du Creusot, ces deux établissements qui étaient en concurrence pour la fourniture de canons à l'armée serbe se sont entendus afin de pouvoir évincer la maison Krupp qui, de son côté, avait fait des offres à Belgrade.

On considère ce fait comme le gage d'un nouveau succès pour l'industrie française en Serbie.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE Le conseil

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Marie Mallifaud, 11 ans, rue de la Paix, 1, f. 3 heures. — Henriette Berlioz, tailleur, 37 ans, petite rue des Feuillants, 5, f. 1 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial instruments like Crédit Lyonnais, Crédit Foncier, etc.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions de notre marché sont un peu meilleures et les affaires plus actives. La liquidation de Londres s'est bien passée.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DE CLOTURE, and TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

APRÈS BOURSE

Table with columns for COURS DES VALEURS EN BANQUE and ACTIONS.

BALLOTS PESÉS

Table with columns for CONDITION DES SOIES D'AUBENAS and various ballot weights.

VENTE SUR LICITATION
MAISONS CONTIGUES
Sises à Lyon, rue St-Côme, 1, rue St-Pierre, 22 et rue Longue, 15

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX
Affichage diurne et nocturne
AFFICHES PEINTES SUR ÉCRANS & SOUBASSEMENTS

RETRAITE DE 400 FRANCS PAR AN
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVOYANCE
M. GEN, représentant, 48, r. de la République, Lyon.

SEUL LE QUINA ABRIC
permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA

UNE DAME SEULE
Offre le logement à une honnête ouvrière. Prix très modéré.

PLUS DE NÉURALGIES
Migraines, Névroses
Général à Lyon: ROISSIER et FOURNIER, droguistes.

BACCALAURÉATS
Cours préparatoires et manipulations. F. Franck, rw Commandant Dubois.

AVANT LA TOUSSAINT
Procurez-vous la Peinture minérale noire, blanche, gris-perle, etc.

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & C
DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE
BOIS à BRULER

SALSEPAREILLE QUET
Le meilleur dépuratif
DU SANG et des humeurs

LYON - HORTICOLE
CHRONIQUE DES JARDINS
Journal horticole, illustré de gravures noires.

Grand ANNUAIRE DE L'ISÈRE
Administratif, Commercial, Industriel, Agricole
ÉDITION DE 1892

Pilleur d'Épaves
PIERRE MAEL
DEUXIÈME PARTIE
— Je ne sais pas. Où le bon Dieu voudra.

Les huit jours passeront rapidement.
Yan n'en avait pas attendu l'accomplissement pour revenir à Lescoff.

daz, refais, pour la dernière fois, le pèlerinage de Yan ab Vor.
Il doublait les premiers rocs de Tévenec.

darmes, les bans avaient été publiés légalement, d'ailleurs, en faisant mention de son nom et prénom de Jean de Kerdaz.

Quand l'aube parut, il n'avait pas même quitté ses vêtements pour se reposer un instant.